

<p>REPUBLIQUE FRANCAISE</p> <hr/> <p>VILLE DE BETHEMONT-LA-FORET</p> <p>Département du Val d'Oise</p> <p>Arrondissement de Pontoise</p> <p>Canton de Domont</p> <hr/> <p><u>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS</u> <u>DU CONSEIL MUNICIPAL</u></p>	<p>Délibération n° : 058-2020</p> <p>Du : mercredi 2 décembre 2020</p> <p>Nombre de Conseillers : en exercices : 11 présents : 10 votants : 11</p> <p>Date de la convocation : 28 novembre 2020</p>
--	---

L'an deux mille vingt, le deux décembre, à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal sous la présidence de Didier Dagonet, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Didier Dagonet, Maire,
Madame Isabelle Oger, Adjointe au Maire,
Messieurs Thierry Vincent, Michel Monteiro, Adjoint au Maire,
Mesdames Morgane Auger, Béatrice Brun, Malvina Boquet, Conseillères Municipales,
Messieurs Patrice Glandières, Bernard Gourdy, Jean-Baptiste Rouault, Conseillers Municipaux,

ETAIT ABSENTE :

Madame Sophie Papon, Conseillère Municipale, ayant donné pouvoir à Madame Malvina Boquet, Conseillère Municipale,

SECRETAIRE DE SEANCE :

Monsieur Michel Monteiro, Adjoint au Maire,

ASSISTAIT EGALEMENT A LA REUNION :

Madame Laurence Guérault, Secrétaire de Mairie,

OBJET : Attribution des subventions aux Associations au titre de l'année 2020.

Sur le rapport de Monsieur Patrice Glandières, Conseiller Municipal,

Le Conseil Municipal,

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu, la délibération n° 041-2020 en date du 25 juin 2020

Vu, l'obligation d'annexer à la délibération un tableau récapitulatif l'ensemble des subventions aux associations ainsi que leurs montant alloués

Considérant, l'absence d'observation,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

Résultats des votes	Pour	Contre	Abstention
Nombre de voix	11	-	-

Décide, de retirer la délibération n° 41-2020 du 25 juin ayant pour objet attribution des subventions aux Associations au titre de l'année 2020

Décide, d'attribuer les subventions communales aux associations conformément au tableau ci-dessous :

Subventions communales	
Association bénéficiaire	Montant de la subvention
Association de la Fête de la Campagne	125,10 €
Association les Chemins de la Musique	200,00 €
Association Les Croqueurs de Pommes	200,00 €
Association des Délégués Départementaux de l'Éducation Nationale (DDEN)	50,00 €
Fédération Nationale des Anciens Combattants d'Algérie (FNACA)	100,00 €
Mission Locale de Taverny	453,80 €
TOTAL	1 128.90 €

Autorise, Monsieur le Maire à procéder au versement de ces subventions,

Dit, que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2020, à l'article 6574 chapitre 65

De transmettre, au représentant de l'Etat la présente délibération et le tableau annexé récapitulant les associations et leurs montants alloués.

Dit, que le présent acte est susceptible d'un recours qui devra être formé dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, auprès du Tribunal Administratif de Cergy Pontoise (la Cour Administrative d'appel compétente étant celle de Versailles) (Art. R 421.1 à 5 du Code de Justice Administrative)

Pour extrait conforme au registre

Fait à Béthemont-la-Forêt, le 02 décembre 2020

Didier DAGONET

Maire de Béthemont-la-Forêt



Envoyé en préfecture le 03/12/2020

Reçu en préfecture le 03/12/2020

Affiché le

SLO

ID : 095-219500618-20201202-D05802122020-DE

SUBVENTIONS COMMUNALES	MONTANT
Association de la Fête de la Campagne	125.10
Association les Chemin de la Musique	200.00
Association Les Croqueurs de Pommes	200.00
Association des Délégués Départementaux de l'Education Nationale (DDEN)	50.00
Fédération Nationale des Anciens Combattants (FNACA)	100.00
Mission Locale de taverny	453.80
MONTANT TOTAL IMPUTATION 6574	1128.90

Cachet, date et signature de la collectivité

le 02 décembre 2020

Didier DAGONET

Maire de Béthemont-la-Forêt



Envoyé en préfecture le 03/12/2020

Reçu en préfecture le 03/12/2020

Affiché le



ID : 095-219500618-20201202-D05802122020-DE